



Royan, le 04 septembre 2020

## AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

**Vendredi 11 septembre 2020  
à 18 h 00  
(Gymnase Landry – Stade d’Honneur au 45 Boulevard Franck LAMY )**

Cette séance sera organisée de manière à respecter rigoureusement les règles sanitaires en vigueur notamment les mesures de distanciation sociale.

Cette séance sera également accessible au public, la jauge maximum est fixée à 50 personnes maximum.

### Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 18 et 30 juillet 2020.
  - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Désignation des membres constituant les commissions de travail et de réflexion à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A).
  2. Syndicat Mixte Portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil portuaire.
  3. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port de pêche de Royan.
  4. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de l'Association Syndicale Libre "Espace Montmartre", destinée à la gestion des espaces et équipements communs de la résidence et du parking Montmartre, situés 65-67 rue Font de Cherves à Royan.
  5. Décision modificative de crédits n°1 / 2020 - Budget principal.
  6. Convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association "Explorer" dans le cadre du Festival "Les Nouvelles Explorations" pour l'année 2020 - Avenant n°2.

7. Approbation du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil crèche municipale de Royan "Les Moussaillons".
8. Succession René ROSSIGNOL - Incorporation de biens vacants et sans maître - Acquisition de plein droit.
9. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Fixation des tarifs pour 2021.
10. Décision sur le principe de recours à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichages publicitaires et de supports de communication sur le territoire communal.

- Questions diverses.



Le Maire,

Patrick MARENGO